

## PRIÈRES.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—

Exemplaires des Ordonnances rendues par le commissaire en conseil des Territoires du Nord-Ouest au cours de la période du 18 juin au 26 décembre 1951, conformément à l'article 13 de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, S.R.C., 1927.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

3 h. 30 p.m.

Le Sénat reprend sa séance.

Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—

Ordonné: Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à demain à onze heures de la matinée.

Le Sénat s'ajourne.